

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

1^{er} mars 2019

Date d'exécution :

11 mars 2019

Date d'affichage :

12 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 19

Contre :

Abstention : 6

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle,
BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine,
ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE
CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie
Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles,
SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie
Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI
Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATESTI
Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON
Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale,
MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean
Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine,
ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-28 Finances – Emprunt.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport
suivant :**

Trois terrains sont stratégiques pour le développement de la
commune (BRACCONI – ANDREANI – CERVETTI).

Au regard :

- de la capacité de désendettement de la commune, plus que
satisfaisante puisque l'encours de la dette ne représente que
3.3 années d'épargne brute,
- du faible taux d'intérêt proposé par la Caisse d'Epargne
Provence Alpes Corse,

il serait opportun pour ce programme d'investissement d'avoir à
recourir à un emprunt d'un montant de 1 million d'Euros. Le taux
est indexé sur le livret A (0.75 + 0.50) soit 1.25 % à ce jour sur 25
ans avec possibilité de passer à taux fixe au bout de 12 mois si
jamais le livret venait à augmenter.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contracter cet emprunt et à signer tous les documents permettant de réaliser cette opération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Pour financer son programme d'investissement, la commune de Ghisonaccia contracte auprès de la Caisse d'Epargne Alpes Corse un prêt indexé sur le taux du livret A d'un montant de 1 000 000 € et d'une durée de 25 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- La périodicité choisie est annuelle,
- Les frais de dossier sont de 3000 €,
- Le taux d'intérêt est de taux du livret A + Marge de 0.50%,
- Pénalité en cas de remboursement anticipé : indemnités forfaitaires (3% du capital restant dû),
- Le type d'amortissement du capital choisi est : Amortissement progressif du capital.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

6 abstentions (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI – Xavier LUCIANI – Marie Paule MARTELLI – Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

